
Séance du 12 mars 2009

N°2009.03.A.5.

OBJET : ITINERAIRE CYCLOTOURISTIQUE « L'INDRE A VELO » - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Le douze mars deux mille neuf à seize heures trente minutes, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Monts sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT

Absents excusés :

- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ou en la forme négociée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2008.10.A.4.1 en date du 09 octobre 2008 décidant de former un groupement de commandes avec les communautés de communes du Pays d'Azay-le-Rideau, de Bléré Val de Cher et de Loches Développement, ayant pour objet la passation des marchés relatifs à la réalisation de la liaison cyclo-touristique Azay-le-Rideau-Loches-Chenonceau, dénommée « l'Indre à vélo », d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes et d'autoriser M. le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes dans le cadre du marché pour la mise en œuvre de la liaison cyclo-touristique Azay-le-Rideau – Loches – Chenonceau dénommée « l'Indre à Vélo », en date du 19 décembre 2008 ;

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le coordonnateur du groupement de commandes et après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :

- **De retenir** l'offre présentée par INDDIGO SAS - 73024 CHAMBERY - pour un montant total TTC de 18 828,33 € pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un itinéraire cyclo-touristique Azay le Rideau – Loches – Chenonceau dénommé « l'Indre à Vélo » ;
- **D'autoriser** M. le Président à signer le marché correspondant.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

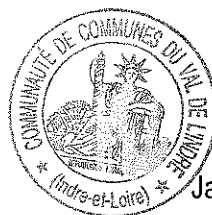
Transmis à la Préfecture le :

24 MAR. 2009

Publié ou notifié le :

26 MAR. 2009

Pour extrait conforme



Le Président,

Jacques Durand
Jacques DURAND